

Arrêté du 30 juillet 2021
fixant la composition de la commission de réforme ministérielle
des corps gérés par le Secrétariat général
NOR : INTA2123720A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 75-2018-01-24-002 du 24 janvier 2018 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés pour les fonctionnaires dans le département de Paris ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 modifié fixant la composition de la commission de réforme ministérielle des corps gérés par le Secrétariat général (NOR INTA1907697A) ;

Vu le procès-verbal du 27 juillet 2021 portant désignation des représentants du personnel du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer siégeant en commission de réforme ministérielle ;

Vu le procès-verbal du 27 juillet 2021 portant désignation des représentants du personnel du corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur siégeant en commission de réforme ministérielle ;

Sur proposition du secrétaire général du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants du personnel du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer :

- M. Falière LATONNE, en tant que membre titulaire, en remplacement de Mme Yasmine GARNIER.
- Mme Osie DE LACAZE SOPHIYAIR, en tant que membre suppléant, en remplacement de M. Falière LATONNE.

Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel du corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur :

- M. Christophe DUPONT, en tant que membre titulaire, en remplacement de M. Jean-Michel DERUELLE.
- M. Christian DUMAS, en tant que membre suppléant, en remplacement de M. Alain BONZON.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 juillet 2021.

Pour le ministre et par délégation :
*L'adjointe au sous-directeur
des personnels,*
C. Torres